



DECISION N° 2023 - 691

**Marché 2019-72 lots 01,02 et 03 Location et entretien des vêtements de travail des agents techniques de la Ville de Perpignan - Acte modificatif n°2**

Direction Commande Publique et Achats  
Division Marchés Publics

Le Maire,

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations de pouvoir susceptibles d'être consenties au Maire par le Conseil Municipal,

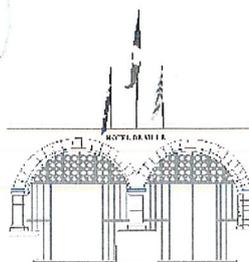
Vu les articles L2122-23 et L2122-18 relatifs aux subdélégations susceptibles d'être consenties par le Maire aux Adjointes et/ou Conseillers Municipaux,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020, donnant délégation de pouvoir au Maire pour les matières énumérées dans l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du Maire en date du 28 juin 2021 portant subdélégation de signature à Monsieur François DUSSAUBAT, Adjoint au Maire,

Considérant qu'au terme de la procédure, et lors de sa réunion en date du 09 mai 2019, la Commission d'Appel d'Offres a attribué l'accord cadre à bons de commande, relatif à la **location et entretien des vêtements de travail des agents techniques de la Ville de Perpignan**, conclu selon la procédure d'Appel d'Offres ouvert en application des articles 25-1.1°, 67 à 68 et 78 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, à la **Société ANETT CINQ, ZI SUD, 31330 Grenade**, pour les lots 01,02 et 03, sans minimum, ni maximum et pour une durée d'1 an renouvelable 3 fois décomposé comme suit :

- **Lot 01 : Ateliers de la Direction de la Maintenance et du Patrimoine Bâti (DMPB), de la Direction des Sports (DS), du Parc Automobile (Direction de la Commande Publique et du Parc Auto - DCPPA) et de la Direction de l'équipement Urbain (DEU) :** Pour une estimation du devis quantitatif estimatif de 51 890.80 € HT par an.
- **Lot 02 - Direction du Cadre de Vie (DCV) : Divisions Propreté Urbaine et Voirie :** Pour une estimation du devis quantitatif estimatif de 52 757.12 € HT par an.



- **Lot 03 - Direction du Cadre de Vie (DCV) : Division Nature Urbaine (DNU) :**  
Pour une estimation du devis quantitatif estimatif de 22 471.28 € HT par an.

Considérant que par décision du Maire en date du 28 mai 2019, la procédure d'appel d'offres ouvert susvisée a été approuvée.

Considérant que par décision du Maire du 02 février 2023 un acte modificatif n°1 a été conclu afin de prolonger de 3 mois le marché, soit jusqu'au 03 septembre 2023.

Considérant que face à l'augmentation des délais d'approvisionnement, le service Achats de la Ville de Perpignan propose, dans l'attente de la conclusion du futur accord-cadre, de prolonger ces marchés pour 2 mois supplémentaires, soit jusqu'au **31 octobre 2023**.

### DECIDE

#### ARTICLE 1 :

De conclure, selon les dispositions prévues à l'article R.2194-8 du Code de la Commande Publique, un acte modificatif n° 2 aux lots 01,02 et 03 du marché 2019-72 avec la Société **ANETT CINQ, ZI SUD, 31330 Grenade**, afin d'approuver la prolongation de la durée du marché de 2 mois supplémentaires, soit jusqu'au 31 octobre 2023.

#### ARTICLE 2 :

Le présent acte modificatif prend effet à compter de sa notification au titulaire du marché.

#### ARTICLE 3 :

Les clauses et conditions du contrat initial (et des précédents actes modificatifs éventuels) demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent acte modificatif.

#### ARTICLE 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services,  
Monsieur le Directeur Général Adjoint des Services,  
Monsieur le Receveur Municipal,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil Municipal.

Fait à Perpignan, le **- 5 JUIL. 2023**

ID Télétransmission : **066-216601369-20230705-175810-AU-J-1**

Accusé reçu le : **- 5 JUIL. 2023**

Affiché le : **- 5 JUIL. 2023**

M. François DUSSAUBAT, Pour le Maire par subdélégation l'Adjoint

